

#### **Direction Nationale des Activités Sociales**

#### Destinataires

Tous services

Contact

**QUACCHIA Eric** 

Tél: 01.41.24.40.75 Fax: 01.41.24.40.05

E-mail: eric.quacchia@laposte.fr

Date de validité

A partir du 01.07.2010

Annulation de

la note de service CORP-DNAS-2009-0081 du 14 avril 2009

# Offre sport: simplification de la procédure et extension à l'aquagym et au yoga



## **DATES CLES**:

- DECISION DU COGAS LA POSTE DU 5 JUILLET 2006 : ELARGISSEMENT DE L'OFFRE SPORT LA POSTE A L'EXTERNE EN S'APPUYANT SUR LE GUICHET SPORT DES ASPTT.
- DECISION DU COGAS LA POSTE DU 25 SEPTEMBRE 2008 : EXTENSION INITIALE DE L'OFFRE (SPORTS REFERENCES PAR LE COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS) A LA DANSE.
- DECISION DU CEAS LA POSTE DU 3 JUIN 2010 : SIMPLIFICATION DE LA PROCEDURE ET EXTENSION A L'AQUAGYM ET AU YOGA.

#### **ACTIONS:**

Mise en application des nouvelles modalités au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Jean-Paul CAMO

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales

Sous Rubrique : Actions sociales PS II.6

Diffusion interne

1/9



#### **CONTEXTE**

Depuis 1898, les ASPTT, associations subventionnées, offrent la possibilité à tous les postiers et leurs ayant droits d'être aidés par La Poste afin de pratiquer une activité sportive.

En 2006, le COGAS a décidé de créer une aide financière incitative à la pratique sportive dite « offre sport externe». Réservée dans un premier temps à la pratique d'un sport en ASPTT, cette offre a été élargie progressivement pour les postiers actifs et leurs familles à la pratique d'un sport dans tous les clubs agréés, conventionnés ou dans un conservatoire, pour ce qui concerne la danse.

En 2009, il est décidé d'instaurer un système de paiement mixte afin de faciliter l'accès des postiers à l'ensemble des clubs et conservatoires sur le territoire national.

En 2010, un système de paiement unique s'y substitue dans la même logique. En outre, l'aquagym et le yoga s'ajoutent à la liste des activités bénéficiant de l'offre sport de La Poste.

Cette politique s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de développer la pratique sportive des postiers et de leurs familles.

#### 1. PRINCIPES GENERAUX

#### 1.1 CONDITIONS GENERALES

Tout postier actif, son conjoint et ses enfants de moins de 20 ans bénéficient de l'offre sport.

Tout postier retraité et sa famille sont éligibles à l'offre sport pour tout sport pratiqué en ASPTT.

La participation financière de La Poste dans le cadre de l'offre sport est égale à 60% du coût de l'activité (cotisation et/ou licence) plafonnée à 60 euros.

Une aide annuelle pour une seule activité sportive, est accordée par postier et pour chacun de ses ayant droit au titre de l'offre sport. Une même personne ne peut pas cumuler deux aides de La Poste, l'une au titre d'un club extérieur (ou conservatoire), l'autre au sein d'une ASPTT. Il est précisé que l'aide est accordée par année civile.

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales



#### 1.2 SITUATIONS PARTICULIERES DES POSTIERS ACTIFS

Les postiers actifs se trouvant dans l'une des situations particulières suivantes sont considérés en position d'activité et peuvent bénéficier de l'offre. Il s'agit du :

- congé annuel, congé de maternité, congé de paternité, congé d'adoption ;
- congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie, accident de service, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, première année du congé de formation professionnelle ;
- congé de maladie, accident du travail, congé de solidarité familiale, congé individuel de formation (CIF).

En revanche, les postiers placés en disponibilité pour quelque motif que ce soit, en congé sabbatique, en congé parental d'éducation, ainsi que les agents exclus de fonction n'ont pas droit au bénéfice de l'offre sport.

#### 1.3 CAS GENERAL DES RETRAITES DE LA POSTE

Contrairement aux actifs, seule l'activité pratiquée au sein d'une ASPTT est aidée. Cette aide est accordée au postier(e) retraité(e), à son (sa) conjoint(e) et chacun de ses enfants de moins de 20 ans.

Les retraités peuvent également bénéficier du tarif préférentiel dans les clubs conventionnés ASPTT (adhésion obligatoire à l'ASPTT). Les retraités doivent s'adresser directement à l'ASPTT locale.

#### 1.4 SITUATIONS FAMILIALES

- a) Le conjoint, marié, pacsé, en concubinage ou en ménage a accès à l'offre sport, qu'il soit postier ou non. Le conjoint non postier en ménage avec un postier devra produire un certificat de vie commune ou de concubinage délivré par la mairie de son domicile, ou, à défaut, des justificatifs de domicile probants.
- b) Les veufs et veuves de postiers ont accès à l'offre sport ASPTT ainsi que leurs enfants à charge de moins de 20 ans. Pour ce faire, le bénéficiaire doit fournir l'identifiant du conjoint décédé.
- c) Tous les enfants de postiers actifs peuvent bénéficier de l'offre sport jusqu'à la veille du jour anniversaire de leur vingt ans.
- d) Chaque enfant ne pourra bénéficier que d'une seule aide de La Poste par année civile, même s'il est l'enfant d'un couple de postier.

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010 Diffusion interne

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales



e) Les <u>enfants handicapés</u> peuvent bénéficier de l'offre sport sans limite d'âge, sur présentation d'une copie de la carte d'invalidité. Tout sport pratiqué dans un club agréé relevant de la fédération handisport, ouvre droit à l'offre sport de La Poste. Les demandes sont à adresser directement à la Fédération Sportive des ASPTT (FSASPTT), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 Ivry sur Seine.

### 2. L'OFFRE SPORT DES ASPTT

#### 2.1 PRESENTATION

Toutes les activités sportives proposées par les ASPTT sont éligibles à l'offre sport.

#### 2.2 BENEFICIAIRES

Les postiers actifs et retraités, leur conjoint ainsi que leurs enfants à charge effective et permanente de moins de vingt ans peuvent bénéficier de l'offre sport des ASPTT.

#### 2.3 MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription sont à retirer et à remettre directement auprès de chaque ASPTT locale.

#### 3. L'OFFRE SPORT EXTERNE AUX ASPTT

#### 3.1 ACTIVITES SPORTIVES ET CLUBS CONCERNES

Les activités éligibles à l'offre sport sont les suivantes :

- toutes les activités sportives référencées dans la liste officielle du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.);
- la danse classique, le « modern jazz » et les danses traditionnelles, qui relèvent du Ministère de la culture et de la communication, sont éligibles à l'aide financière de La Poste :
- l'aquagym et le yoga. Concernant le yoga, seuls les clubs conventionnés par les ASPTT donnent droit à l'aide financière de La Poste. Il convient de se renseigner au préalable auprès de son ASPTT locale.

Ces activités doivent être en outre obligatoirement pratiquées dans un club sportif ou un conservatoire qui possède un agrément « jeunesse et sports » ou « ministère de la

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010 Diffusion interne

Domaine: RESSOURCES HUMAINES



culture » ou bien un numéro de déclaration en préfecture. Les numéros et dates d'agrément seront à reporter par le club ou le conservatoire sur le formulaire d'aide de La Poste.

Au cas particulier de préparation d'un brevet d'état sportif, l'aide financière de La Poste ne s'applique qu'au paiement de la cotisation et de la licence, mais elle ne peut couvrir les éventuels frais supplémentaires engagés dans le cadre du brevet d'état sportif.

Certains clubs ne disposent pas des agréments nécessaires (clubs commerciaux : remise en forme, golf, équitation, yoga...) mais peuvent donner droit à l'aide de La Poste s'ils sont conventionnés par l'ASPTT. Dans ce dernier cas, le postier doit adhérer à l'ASPTT. Il sera assuré pour toutes activités organisées par l'ASPTT et bénéficiera de la prise en charge de 60% du tarif de base négocié par convention, plafonnée à 60 euros.

#### 3.2 PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT DE L'AIDE AU SPORT

#### 3.2.1 Les formalités d'inscription :

Un formulaire d'aide doit être rempli pour chaque personne rattachée à l'identifiant du postier actif ou retraité. Ainsi, le (la) conjoint(e) non postier(e) et ses enfants de moins de 20 ans utilisent le même identifiant postier.

Il est à noter que le formulaire de demande d'aide peut être obtenu soit sur le Portail malin (intranet et Internet), soit auprès des établissements D.N.A.S., soit encore auprès des ASPTT gestionnaires de l'offre sport.

#### 3.2.2 Les modalités de remboursement :

- le postier règle la totalité de sa cotisation et de sa licence au club ou au conservatoire ;
- le postier remplit totalement la demande et la transmet à l'ASPTT gestionnaire de l'offre sport accompagnée des documents suivants : un justificatif de paiement total de l'inscription au club ou au conservatoire, et un relevé d'identité bancaire personnel. La demande doit en outre être obligatoirement visée par le supérieur hiérarchique du postier actif bénéficiaire ;
- le virement de l'aide financière est effectué par chaque ASPTT gestionnaire directement sur le compte bancaire du postier, au maximum 15 jours après réception du dossier.

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010 Diffusion interne

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales



# 3.2.3 Modalités d'inscription et compétence de l'ASPTT gestionnaire de l'offre sport

C'est toujours l'ASPTT gestionnaire de l'offre sport dont dépend géographiquement l'adresse personnelle du postier qui est compétente pour traiter le dossier d'aide. Une demande doit être remplie pour chaque bénéficiaire.

Chaque postier n'a droit qu'à une aide par année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Les dossiers doivent être envoyés avant le 31 décembre pour être imputés sur l'exercice en cours.

Dans l'hypothèse où le dossier est reçu après cette date, son imputation se fait sur l'exercice suivant, au titre duquel le postier ne pourra plus déposer de nouvelle demande d'aide.

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010 Diffusion interne

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales



# ANNEXE 1 : Liste des ASPTT régionales gestionnaires de l'offre sport

DEPARTEMENT	ASPTT
ALSACE: 67/68	ASPTT MULHOUSE Opération "Guichet sport"
	BP 1305 - 68056 MULHOUSE cedex
	Tél. 03 89 64 44 54 – E-mail : asptt-
	mulhouse@wanadoo.fr
AQUITAINE: 24/33/40/47/64	ASPTT BORDEAUX Opération "Guichet sport"
	BP 40 - 33019 BORDEAUX cedex
	Tél. 05 56 00 72 60 – E-mail :
	asptt.bordeaux@wanadoo.fr
AUVERGNE: 03/15/43/63	ASPTT CLERMONT FERRAND Opération "Guichet
	sport"
	Stade Marcel Ballot - Rue de la Rochelle - 63370
	LEMPDES
	Tél. 04 73 61 72 00 – E-mail :
	asptt.clermontferrand@wanadoo.fr
BOURGOGNE : 21/58/71/89	ASPTT DIJON Opération "Guichet sport"
	Rue François Mitterand - 21850 ST APOLLINAIRE
	Tél. 03 80 60 94 70 – E-mail : <u>dijon@asptt.com</u>
BRETAGNE : 22/29/35/56	ASPTT RENNES Opération "Guichet sport"
	BP 60214 - 35702 RENNES cedex 7
	Tél. 02 23 21 13 13 – E-mail : rennes@asptt.com
CENTRE: 18/28/36/37/41/45	ASPTT ORLEANS Opération "Guichet sport"
	BP 6731 - 45067 ORLEANS cedex 2
	Tél. 02 38 69 01 01 – E-mail :
	asptt.orleans.sec@wanadoo.fr
CHAMPAGNE-ARDENNE: 08/10/51/52	ASPTT CHALONS EN CHAMPAGNE Opération
	"Guichet sport"
	15 rue Jacques Duclos - 51000 CHALONS EN
	CHAMPAGNE
	Tél. 03 26 26 29 54 – E-mail :
FD 4 V G V F G O V F F O C / G O / F O / G O	asptt.chalonsenchampagne@wanadoo.fr
FRANCHE-COMTE: 25/39/70/90	ASPTT BESANCON Opération "Guichet sport"
	BP 1015 - 25001 BESANCON CEDEX
	Tél. 03 81 47 20 20 – E-mail :
	asptt.besancon@wanadoo.fr

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales



ILE-DE-FRANCE :	LIGUE FSASPTT ILE-DE-FRANCE Opération
75/77/78/91/92/93/94/95	"Guichet sport"
	53 rue Charles Frérot
	94250 Gentilly
	Tél.: 01 47 40 30 76 – E-mail : cmarchese@asptt.com
LANGUEDOC-ROUSSILLON:	ASPTT MONTPELLIER Opération "Guichet sport"
11/30/34/48/66	Complexe Sportif Léon Cazal, 237 route de Vaugières
	34000 MONTPELLIER
	Tél. 04 99 52 60 76 – E-mail :
	asptt.montpellier@wanadoo.fr
LIMOUSIN: 19/23/87	ASPTT LIMOGES Opération "Guichet sport"
	Rue de la Céramique - Mas Loubier - 87033 LIMOGE
	cedex
	Tél. 05 55 38 12 21 – E-mail :
<u> </u>	asptt.limoges@wanadoo.fr
LORRAINE : 54/55/57/88	ASPTT NANCY MEURTHE ET MOSELLE Opération
	"Guichet sport"
	BP 84001 – 54039 NANCY cedex
	Tél. 03 83 53 55 55 – E-mail :
	uasptt.lorraine@wanadoo.fr
MIDI-PYRENEES:	ASPTT RODEZ Opération "Guichet sport"
09/12/31/32/46/65/81/82	Rue des Charpentiers – Bel Air – 12000 RODEZ
	Tél. 05 65 42 25 82 – E-mail : asptt.rodez@wanadoo.fi
NORD-PAS-DE-CALAIS: 59/62	ASPTT LILLE METROPOLE Opération Guichet spor
	La Poste
	Complexe Sportif M. Dupureur –37 rue de Wazemmes
	59000 Lille
	Tél.: 03 20 85 27 72 – E-mail:
DAGGE MODIANDE 14/50/61	aspttlm.lille@wanadoo.fr
BASSE-NORMANDIE : 14/50/61	ASPTT CAEN Opération "Guichet sport"
	13 rue de la Hache – 14000 CAEN
HALIER MODMANINE 07/7/	Tél. 02 31 06 60 93 – E-mail : asptt.caen@orange.fr
HAUTE-NORMANDIE : 27/76	ASPTT ROUEN Opération "Guichet sport"  18 rue Maladrerie – 76035 ROUEN cedex 1
DAVIG DE LA LOUDE AAAAO (52 /52 /52 /62	Tél. 02 35 12 65 40 – E-mail : rouen@asptt.fr
PAYS DE LA LOIRE : 44/49/53/72/85	ASPTT NANTES Opération "Guichet sport"
	42 rue Appert – 44100 NANTES Tél. 02 51 84 91 50 – E-mail :
	mdubasque@asptt.nantes.com
PICARDIE: 02/60/80	ASPTT ST QUENTIN Opération "Guichet sport"
	18 Résidence du Moulin – 80470 SAINT SAUVEUR
	Tél. 03 23 62 23 80 – E-mail : pgodart@asptt.com
POITOU-CHARENTES: 16/17/79/86	ASPTT POITIERS Opération "Guichet sport"
	BP 70728 - 86030 POITIERS cedex
	Tél. 05 49 58 20 14 – E-mail :
	asptt.poitiers.gulp@orange.fr

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales



PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR :	ASPTT MARSEILLE Opération "Guichet sport"
04/05/06/43/83/84	Maison de la Mer - Entrée N°1 - Port de la Pointe Rou
	13295 MARSEILLE cedex 08
	Tél./fax: 04 91.22.68.82– E-mail:
	asptt13@wanadoo.fr
RHONE-ALPES: 01/07/26/38/42/69/73/74	ASPTT GRAND LYON Opération "Guichet sport"
	Rond point Normandie Nièmen – Villa Cuzin - 69800
	SAINT PRIEST
	Tél. 04 72 81 27 27 – E-mail : gusra@wanadoo.fr
DOM	Fédération Sportive des ASPTT Opération « Guichet
	sport »
	5, rue Maurice Grandcoing 94200 Ivry sur Seine
	Tél.: 01.43.90.64.91 – E-mail :
	guichet-sport@asptt.com
CORSE	ASPTT AJACCIO Opération « Guichet Sport »
	Secrétariat Général
	Complexe Sportif de Baléone
	20167 SARROLA-CARCOPINO - E-Mail :
	asptt.ajaccio@wanadoo.fr
	Tél. 04 95 25 66 50 – Fax 04 95 25 88 26

# ANNEXE 2 : Pour en savoir plus, le site de l'action sociale :

http://www.portail-malin.com

Nom d'utilisateur : **offre** Mot de passe : **sociale** 

Ou encore directement, sans avoir besoin de codes d'accès, à partir d'I-POSTE, puis Portail Malin dans le bandeau du haut.

Références : CORP-DNAS-2010-0210 du 05 juillet 2010 Diffusion interne

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Relations sociales